

Programme À vos marques, prêts, partez

Qu'est-ce que le Guide du programme À vos marques, prêts, partez?

Le Guide du programme À vos marques, prêts, partez (le Guide) est un document pratique mais détaillé qui a pour but d'aider les sociétés d'aide à l'enfance (les sociétés) à mieux soutenir les enfants et les jeunes qui se préparent à passer à l'âge adulte.

Le Guide a été élaboré en réponse aux préoccupations des principaux intervenants, y compris les jeunes ayant une expérience vécue et les organismes qui offrent des services des jeunes, selon lesquels la planification offerte aux jeunes qui quittent la prise en charge manque d'uniformité dans la province et n'est pas assez axée sur la préparation des jeunes à la transition et à la vie qui suit. Les sociétés d'aide à l'enfance ont également dit au ministère qu'il serait utile de disposer de soutiens opérationnels pour aider les enfants et les jeunes à se préparer.

Le Guide a été créé en réponse à des recherches qui indiquent que les résultats des jeunes qui sont pris en charge par le système de bien-être de l'enfance ou qui le quittent sont généralement moins bons que ceux de la population des jeunes Canadiens en général et que les résultats peuvent être améliorés grâce à une approche uniforme et globale de la planification individualisée.

Le Guide propose une nouvelle approche à la fin de la prise en charge axée sur le cheminement unique de chaque jeune pris en charge. Il a pour but d'aider les jeunes à développer les compétences et les capacités nécessaires à l'âge adulte en fonction des points de vue des jeunes sur leurs objectifs, leurs progrès et leurs opinions sur les services et les soutiens qui les aideraient à se préparer à l'âge adulte.

Le Guide est conçu pour être utilisé avec des enfants pris en charge dès l'âge de 13 ans pour les préparer à l'âge adulte. Les sociétés sont tenues d'utiliser le présent Guide pour élaborer des plans pour les jeunes de 15 à 22 ans qui reçoivent des soutiens dans le cadre du programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP). Aux fins du présent guide, lorsque le terme « jeune » est utilisé, il désigne à la fois les enfants et les jeunes. Le terme « jeune » ne correspond pas à la définition utilisée dans la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Aux fins de l'élaboration du Guide, le ministère a consulté des jeunes qui ont une expérience vécue, des fournisseurs de services, des défenseurs des droits, des partenaires autochtones et d'autres intervenants clés et a entrepris un examen approfondi de la recherche actuelle, des pratiques exemplaires et des politiques et programmes relatifs aux jeunes qui quittent la prise en charge des autres administrations.

La structure du guide

Le guide est organisé en trois parties principales.

La Partie 1 (page 7) donne un aperçu de la nouvelle politique et du nouveau programme pour les jeunes qui quittent la prise en charge ainsi que des renseignements généraux. Cela comprend les disparités actuelles en matière de résultats pour les jeunes pris en charge et ceux qui ont quitté la prise en charge, un résumé des exigences auxquelles les sociétés doivent se conformer et la façon dont le Guide permet de satisfaire à ces exigences, le contexte législatif des soutiens et services offerts aux jeunes qui quittent la prise en charge en Ontario, des renseignements sur la façon dont le présent Guide a été élaboré et comment son utilisation rendra la transition plus efficace pour les jeunes qui quittent la prise en charge. Enfin, il fournit de l'information sur l'importance de faire en sorte que les services offerts aux jeunes qui quittent la prise en charge soient adaptés à leurs caractéristiques identitaires particulières et diversifiées.

La Partie 2 (page 18) fournit aux sociétés une direction d'exploitation pour aider les enfants dès l'âge de 13 ans à se préparer à l'âge adulte. Les sociétés sont tenues d'utiliser le présent Guide pour élaborer des plans pour les jeunes de 15 à 22 ans.

La Partie 3 (page 21) se compose des neuf indicateurs élaborés par des jeunes ayant une expérience vécue à partir des six dimensions de la vie cernées dans la réglementation (santé, études, identité, relations familiales et sociales, développement émotionnel et comportemental et compétences en matière de soins personnels). Chacun des indicateurs comprend des activités et des marqueurs

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

des progrès dont la société doit tenir compte et qu'elle doit intégrer dans la planification.

Documentation (page 21) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à obtenir des documents importants et de s'assurer que le jeune a mis en place des stratégies pour les protéger.

Éducation, formation et emploi (page 23) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à réfléchir à ses objectifs en matière d'études et de formation, terminer ses études secondaires et suivre un parcours d'études ou de formation postsecondaires, y compris tout soutien financier qui peut être mis à la disposition du jeune à cette fin. Cette section comprend également des activités conçues pour aider le jeune à découvrir les différentes carrières possibles, à déterminer ses objectifs en matière d'emploi, à comprendre les ressources et les soutiens communautaires en matière d'emploi, à trouver un emploi et à établir des stratégies pour conserver son emploi.

Stabilité financière et littératie financière (page 26) Cette section comprend des activités conçues pour aider un jeune à trouver la stabilité financière, favoriser la littératie financière par l'éducation et la formation et développer des compétences en gestion financière.

Santé et bien-être (page 28) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à accéder aux services de professionnels de la santé dont il a besoin et aux médicaments prescrits, à connaître les prestations pour soins de santé auxquelles il a droit et à accéder aux soutiens et aux services visant à favoriser le bien-être.

Logement (page 29) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à comprendre les différentes options de logement disponibles, les compétences nécessaires pour trouver un logement sûr et abordable, et les stratégies et compétences nécessaires pour gérer son économie domestique et conserver son logement.

Identité, culture et appartenance (page 31) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à développer et à maintenir des liens avec des personnes, des communautés et des activités qui favorisent la préservation de ses caractéristiques identitaires, de sa culture et de son patrimoine.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Relations et soutiens professionnels (page 33) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à établir des liens personnels, à déterminer qui sont les adultes et les pairs importants pour lui et à rechercher des soutiens professionnels compatibles avec ses besoins et ses objectifs.

Droits, responsabilités et autonomie sociale (page 34) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à comprendre ses droits, ses responsabilités et l'importance de l'autonomie sociale.

Auto-efficacité (page 36) Cette section comprend les activités qui ont pour but d'aider un jeune à développer des compétences qui favorisent l'auto-efficacité et la régulation des émotions.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE	7
1. Aperçu	7
1.1 Transition vers l'âge adulte	10
1.2 Résultats des jeunes qui quittent la prise en charge	11
1.3 Contexte législatif.....	12
1.4 Élaboration du Guide du programme À vos marques, prêts, partez.....	13
1.5 Comment le Guide du programme À vos marques, prêts, partez cadre avec la directive CW 003-23 Préparer les jeunes à une transition réussie de la prise en charge par les sociétés d'aide à l'enfance à l'âge adulte et le programme À vos marques, prêts, partez	15
1.6 Accorder la priorité aux liens avec la culture, l'identité et la communauté dans la planification de la transition	16
PARTIE II : UTILISER LE GUIDE DU PROGRAMME À VOS MARQUES, PRÊTS, PARTEZ.....	18
2. Comment utiliser le Guide.....	18
2.1 Quels sont les indicateurs clés?	19
PARTIE III : INDICATEURS POUR GUIDER LA PLANIFICATION AVEC LES JEUNES	21
3. Passer en revue les indicateurs avec les jeunes dans le cadre de la planification.....	21
3.1 Les indicateurs.....	21
1. Documents	21
2. Éducation, formation et emploi.....	23
3. Stabilité financière et littératie financière	26
4. Santé et bien-être.....	28
5. Logement.....	29
6. Identité, culture et appartenance.....	31
7. Relations et soutiens professionnels.....	33
8. Droits, responsabilité et autonomie sociale.....	34
9. Auto-efficacité	36

PARTIE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE

1. Aperçu

Le *Guide du programme À vos marques, prêts, partez (2023)* (le Guide) a pour but de favoriser l'adoption d'une approche uniforme à la planification, à la préparation et au suivi des progrès des jeunes qui quittent la prise en charge par les sociétés d'aide à l'enfance (les sociétés) dans toute la province de l'Ontario.

Le Guide est publié pour soutenir la nouvelle politique et le nouveau programme pour les jeunes qui quittent la prise en charge qui entrent en vigueur le 1er avril 2023. La politique et le programme ont été créés en apportant des modifications au Règlement de l'Ontario 156/18 intitulé « Questions générales relevant de la compétence du ministre » (le Règlement) pris en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)* et en publiant la directive CW 003-23 Préparer les jeunes à une transition réussie de la prise en charge par les sociétés d'aide à l'enfance à l'âge adulte (la Directive).

Les principales caractéristiques de la nouvelle politique et du programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP) sont les suivantes :

- Renforcement de la responsabilisation des sociétés en ce qui concerne la préparation des jeunes à la fin de la prise en charge, y compris par l'obligation faite aux sociétés de :
 - Travailler avec les jeunes dès l'âge de 13 ans pour les préparer à la fin de leur prise en charge;
 - Offrir aux jeunes une option de conférence qui faciliterait la planification formelle de la transition lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans.
 - Fournir aux jeunes un dossier d'information avant leur 18e anniversaire et s'assurer qu'un intervenant remplit une liste de contrôle de base afin que le jeune puisse quitter la prise en charge avec succès;
 - Continuer d'aider les jeunes à trouver leur voie vers les études, la formation et l'emploi, notamment en veillant à ce que les jeunes sachent que les activités postsecondaires augmentent leur financement de 500 \$/mois à l'âge de 20 ans.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- Hausse de l'âge d'admissibilité aux soutiens et aux services qui sont maintenant offerts jusqu'au 23^e anniversaire du jeune.
- Augmentation du soutien financier offert aux jeunes admissibles qui quittent la prise en charge afin d'améliorer leur sécurité et leur stabilité.
- Soutien financier supplémentaire pour les jeunes admissibles qui poursuivent des études ou une formation postsecondaires.
- Exigences opérationnelles détaillées et listes de contrôle pour préparer les jeunes à la transition.
- Travail personnalisé effectué avec les jeunes, au moyen du présent guide, pour déterminer leurs forces et les points sur lesquels ils ont besoin d'un soutien et d'un perfectionnement et mesurer les progrès réalisés au fil du programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPP) (p. ex., logement, éducation, emploi, relations de soutien).

La nouvelle politique et le nouveau programme donneront aux jeunes qui quittent la prise en charge les moyens de s'épanouir par la suite grâce au développement des aptitudes à la vie quotidienne, aux études ou à la formation postsecondaire et/ou aux voies vers l'emploi.

La nouvelle initiative appuie la priorité du gouvernement de l'Ontario consistant à améliorer les résultats des jeunes en transition vers l'âge adulte, comme indiqué dans la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance (2020). Le Guide doit être utilisé conjointement avec toutes les autres ressources de planification de la transition requises, y compris le plan de soins et le plan pour les jeunes du programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPP), et les éclairer. Le Guide ne remplace aucune exigence relative aux enfants qui reçoivent des soins en établissement prévue par la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, son règlement et les directives du ministère.

Le Règlement et la Directive exigent que les sociétés d'aide à l'enfance commencent à travailler avec les jeunes dès l'âge de 13 ans et, dans le cadre de l'élaboration du plan de soins, songent au travail de base qu'il faudra commencer à effectuer afin de préparer les jeunes à quitter la prise en charge. Les sociétés sont tenues de tenir compte des six dimensions de la vie, notamment la santé, les

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

études, l'identité, les relations familiales et sociales, le développement émotionnel et comportemental et les compétences en matière de soins personnels.

Le présent guide peut être utilisé pour soutenir ces conversations et la planification à l'âge de 13 ans, étant entendu que pour une partie du contenu, il vaut mieux attendre que le jeune ait gagné en maturité. Les neuf indicateurs reflètent ensuite chacune de ces six dimensions de la vie.

Le Règlement et la Directive exigent également que les sociétés mettent davantage l'accent sur la préparation des jeunes à la fin de la prise en charge à l'approche de leur 16e anniversaire. Au plus tard trois mois avant que le jeune n'atteigne l'âge de 16 ans, la société doit offrir au jeune une conférence ou un autre espace de discussion conçu précisément pour le préparer à quitter la prise en charge.

Cette conférence comprendra tous les soutiens, tant personnels que professionnels, que le jeune a dans sa vie et qui peuvent l'aider à réfléchir à ses objectifs à long terme et à ses désirs pour l'avenir et à élaborer un plan pour atteindre ces objectifs. L'utilisation du Guide est nécessaire à ce stade de la vie du jeune, qu'il souhaite ou non participer à une conférence, et peut contribuer à faciliter les discussions sur la planification.

Le Guide est conçu pour être utilisé avec les jeunes tel qu'indiqué dans la Directive et s'appuie sur le travail de transition qui commence à l'âge de 13 ans. Certains éléments du Guide peuvent être utilisés à 13 ans, mais le Guide doit commencer à être utilisé plus complètement avant le 16e anniversaire du jeune et continuer à l'être au cours de la participation au Programme AVMPP jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 23 ans ou quitte volontairement le Programme AVMPP.

Il importe de noter que certaines sociétés autochtones ont élaboré des approches et des ressources de planification de la transition pour les jeunes de Premières Nations, inuits et métis qui reconnaissent leurs cultures, leurs patrimoines, leurs traditions, leurs liens avec leurs communautés et le concept de la famille élargie. En conséquence, le Guide peut être modifié pour tenir compte de ces pratiques existantes.

De plus, lorsqu'elles fournissent des services aux enfants de Premières nations, inuits et métis, les sociétés doivent s'assurer de respecter leurs obligations de

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

consulter les Autochtones prévues à l'art. 73 de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

1.1 Transition vers l'âge adulte

Le passage à l'âge adulte est un événement important de la vie de tous les jeunes et pour la plupart, le processus est graduel, bien soutenu et se déroule sur une longue période. Par exemple, au Canada, 62 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans résident avec leurs parents.¹ En revanche, les jeunes pris en charge sont confrontés à une transition abrupte vers l'âge adulte à l'âge de la majorité, peu importe leur capacité à gérer ce processus.²

Les défenseurs du bien-être des enfants et des jeunes recommandent depuis longtemps l'adoption d'une nouvelle approche concernant les jeunes qui quittent la prise en charge. Cette approche est établie en reconnaissant que les besoins des jeunes pris en charge ne disparaissent pas immédiatement lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité et qu'il importe de continuer à leur fournir des soutiens pour les aider à développer leurs compétences et leurs capacités.³

Les données probantes montrent que les jeunes qui passent de la prise en charge à l'âge adulte réussissent généralement mieux lorsque le processus est graduel, bien soutenu et fondé sur une préparation et une planification solides et qu'ils ont accès à des soutiens adaptés conçus pour améliorer leurs aptitudes à la vie quotidienne et favoriser la stabilité.⁴

¹ *Recensement en bref : Les jeunes adultes vivant avec leurs parents au Canada en 2016*, Statistique Canada, 2017

² *Children Aging Out of Care: Policy Bench*, Fraser Mustard Institute of Human Development, Université de Toronto, 2020

³ *Children Aging Out of Care, Policy Bench*, Fraser Mustard Institute of Human Development, Université de Toronto, 2020

⁴ *Young People Leaving Care and Protection: A report to the National Youth Affairs Research Scheme*, Australian Clearinghouse for Youth Studies, 1999

1.2 Résultats des jeunes qui quittent la prise en charge

Les résultats des jeunes qui quittent la prise en charge par les sociétés sont généralement moins bons que ceux de leurs pairs du même âge. Les enfants pris en charge ont vécu des événements et des circonstances traumatisants et ont été séparés de leurs familles et de leurs communautés. Sans un environnement domestique stable et de solides relations avec leurs pairs et des adultes, les jeunes pris en charge et qui ont quitté la prise en charge risquent davantage de connaître un éventail de résultats négatifs.

- Un niveau de scolarité et des résultats scolaires inférieurs, y compris une plus faible probabilité de terminer leurs études secondaires ou de faire des études supérieures (46 % des enfants pris en charge obtiennent leur diplôme d'études secondaires contre 87 % de leurs pairs⁵);
- Le chômage ou le sous-emploi, y compris de la difficulté à trouver et à conserver un emploi, et des revenus inférieurs chez ceux qui ont un emploi;
- L'insécurité/l'instabilité du logement et l'itinérance – ils déménagent souvent plusieurs fois après avoir quitté la prise en charge (57,8 % des jeunes en situation d'itinérance ont déclaré avoir été confiés aux services de bien-être de l'enfance⁶);
- La pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide sociale ou de l'aide au revenu (57 % des jeunes qui étaient officiellement pris en charge dépendent de l'aide sociale⁷);
- La grossesse et la parentalité précoce;
- Des démêlés avec le système de justice pénale et la victimisation, y compris les sévices physiques et sexuels;

⁵ *Gateway to Success: Cycle Three, Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, 2014*

⁶ *Without a Home: The National Youth Homelessness Survey, 2016*

⁷ *Half the Time I Felt Like Nobody Loved Me: The Costs of Aging Out of State Guardianship in Ontario, rapport Stepstones for Youth, 2021*

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- Une mauvaise santé physique et mentale, y compris le stress post-traumatique, et des difficultés d'accès aux soins de santé (58 % des enfants pris en charge ont des problèmes de santé mentale⁸);
- La toxicomanie;
- La solitude et l'isolement associés à la fragilité du réseau de soutien social.⁹

1.3 Contexte législatif

L'objectif primordial de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)* consiste à « promouvoir l'intérêt véritable de l'enfant, sa protection et son bien-être ». ¹⁰ Cet objectif doit rester au premier plan lors de la préparation de la transition d'un jeune vers l'âge adulte. De plus, la société a pour fonction conférée par la loi de « fournir des soins aux enfants qui lui sont confiés à cette fin ». ¹¹ Cette fonction conférée par la loi comprend la responsabilité de préparer les enfants à quitter la prise en charge avec succès.

Conformément à la *LSEJF*, la prise en charge d'un jeune par une société ordonnée par un tribunal expire au moment de son 18e anniversaire. De même, la prise en charge aux termes d'une entente (p. ex., une entente sur les services volontaires pour les jeunes ou une entente de soins conformes aux traditions) expire au moment du 18e anniversaire du jeune. ¹²

L'article 124 de la *LSEJF* exige que les sociétés fournissent des soins et un soutien continus aux jeunes admissibles. Ce soutien était auparavant fourni dans le cadre du Programme de soins et de soutien continus pour les jeunes (Programme SSCJ). Le 1er avril 2023, le *Règlement de l'Ontario 156/18*, Questions générales relevant de la

⁸ 2020 Données pour Examen des dossiers des enfants désignés aux soins d'une société de façon prolongée, ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

⁹ Liste de résultats de : *Children Aging Out of Care: Policy Bench*, Fraser Mustard Institute of Human Development, Université de Toronto, 2020

¹⁰ *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, art. 1

¹¹ *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, art. 35

¹² C'est qu'on appelle familièrement « quitter la prise en charge en vieillissant ».

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

compétence du ministre, a été modifié pour prolonger l'admissibilité aux soins et au soutien continu jusqu'au 23e anniversaire du jeune. Le règlement a également été modifié pour conférer clairement aux sociétés la responsabilité de préparer les jeunes à quitter la prise en charge.

La directive CW003-23 (qui entre en vigueur le 1er avril 2023) établit les exigences auxquelles les sociétés doivent se conformer en ce qui concerne la préparation d'un jeune à la fin de la prise en charge. La directive exige entre autres que le présent Guide soit utilisé pour soutenir la planification pour les jeunes qui sont pris en charge par les sociétés ou qui quittent la prise en charge. La directive crée également le programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP) pour soutenir les jeunes qui quittent la prise en charge par les sociétés.

1.4 Élaboration du Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Les défenseurs du bien-être soulèvent depuis longtemps la question de la détérioration des résultats des jeunes qui quittent la prise en charge et de la nécessité d'adopter une nouvelle approche. En conséquence, la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance a pour but de renforcer les soutiens offerts aux jeunes qui quittent la prise en charge, y compris le moratoire temporaire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge pendant la pandémie de COVID-19.

Le ministère, qui reconnaît que le point de vue des jeunes doit être au centre de la refonte de l'approche adoptée à l'égard des jeunes qui quittent la prise en charge, s'est engagé publiquement à travailler avec les jeunes qui ont quitté la prise en charge et les intervenantes et intervenants concernés pour étudier les options possibles concernant la création d'une nouvelle politique et d'un nouveau programme pour les jeunes qui quittent la prise en charge. Le ministère a reconnu qu'il était essentiel de disposer de l'expérience et du point de vue des personnes qui ont une expérience vécue et de permettre aux jeunes de s'exprimer concernant la façon dont ils peuvent être mieux soutenus lors de leur transition de la prise en charge à l'âge adulte.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Pour soutenir le processus de participation des jeunes, trois tables consultatives ont été créées avec la participation de jeunes qui ont quitté la prise en charge, d'intervenantes et intervenants concernés et de professionnels de trois groupes diversifiés : Premières Nations, Inuits et Métis (PNIM), Africains, Antillais et Noirs (AAN) et Mixte (qui représente différentes identités et expériences).

En conséquence, des jeunes qui ont une expérience vécue ont participé à treize séances qui ont contribué à façonner le nouveau programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMP). Des jeunes de différentes origines et cultures participaient aux consultations, y compris des jeunes autochtones, noirs et racialisés, des lesbiennes, des gais, des bisexuels, des transgenres et des personnes bispirituelles et queer (LGBT2SQ), des personnes handicapées et des jeunes des collectivités urbaines et rurales.

L'objectif principal des consultations avec les jeunes qui ont une expérience vécue était d'éclairer l'élaboration et l'élaboration de six dimensions de la vie cernées dans le Règlement (santé, études, identité, relations familiales et sociales, développement émotionnel et comportemental et compétences en matière de soins personnels) qui sont essentielles pour permettre aux jeunes de quitter la prise en charge avec succès. Ces dimensions sont reflétées dans les neuf indicateurs énumérés ci-dessous :

1. Documents
2. Éducation, formation et emploi
3. Stabilité financière et littératie financière
4. Santé et bien-être (ceci comprend le développement émotionnel et comportemental)
5. Logement
6. Identité, culture et appartenance
7. Relations familiales et sociales et soutiens professionnels
8. Droits, responsabilités et autonomie sociale
9. Auto-efficacité (ceci comprend les soins personnels).¹³

¹³ Remarque : Les indicateurs de préparation sont énumérés en ordre alphabétique dans le Guide des transitions car il est reconnu qu'il n'y a pas d'ordre d'importance particulier.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

En plus de tenir des consultations avec les jeunes qui ont une expérience vécue, le ministère a consulté des fournisseurs de services, des défenseurs des droits, des partenaires autochtones et d'autres intervenants clés pour savoir comment les jeunes qui se préparent à quitter la prise en charge peuvent être soutenus au mieux. Ces consultations comprenaient un examen des politiques et des programmes actuels pour les jeunes qui quittent la prise en charge, ainsi que des conseils sur l'élaboration d'options pour les politiques et les programmes.

Ces vastes consultations ont été appuyées par l'examen de la recherche actuelle, des pratiques exemplaires et de la politique sur les jeunes qui quittent la prise en charge d'autres administrations pour créer la nouvelle politique et le programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPP).

1.5 Comment le Guide du programme À vos marques, prêts, partez cadre avec la directive CW 003-23 Préparer les jeunes à une transition réussie de la prise en charge par les sociétés d'aide à l'enfance à l'âge adulte et le programme À vos marques, prêts, partez

Le présent guide aidera les jeunes et les adultes qui les soutiennent grâce à une approche uniforme de la planification personnalisée, de la préparation et du suivi des progrès. Le Guide a pour but d'améliorer l'efficacité des transitions pour les jeunes qui quittent la prise en charge en aidant les jeunes à :

- bénéficier d'une préparation et d'une planification adéquates qui leur permettent de prendre des décisions éclairées concernant leur avenir;
- bénéficier d'un soutien pour déterminer et développer les compétences et les ressources nécessaires pour leur passage à l'âge adulte;
- avoir des relations de soutien adaptées à leurs caractéristiques identitaires, à leurs besoins culturels et linguistiques et à leurs différences régionales et, dans la mesure du possible, qui favorisent le maintien des liens avec leurs communautés ainsi que, pour les jeunes de Premières Nations, inuits et métis,

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

le maintien des liens avec leurs cultures, leurs patrimoines et leurs traditions, leurs communautés et leurs familles élargies;

- ont toujours la possibilité d'examiner et de mettre à jour leur plan de transition en réponse à leurs besoins individuels et à l'évolution de leur situation.

Grâce au présent guide, le soutien offert aux jeunes qui quittent la prise en charge ne disparaîtra pas lorsqu'ils atteindront l'âge de la majorité. Les besoins individuels seront plutôt déterminés tôt et les progrès seront suivis au fur et à mesure que le jeune acquerra les compétences et les capacités nécessaires pour réussir sa transition vers l'âge adulte. Étant donné que les meilleurs résultats sont obtenus pour les jeunes qui quittent la prise en charge lorsque la transition vers l'âge adulte est un processus graduel, on peut commencer à utiliser le présent Guide aux fins de la planification nécessaire pour les enfants pris en charge par une société de façon prolongée au moment de leur 13^e anniversaire et on doit l'utiliser avec le plan de soins avant leur 16^e anniversaire et tous les six mois par la suite.

Si le jeune est d'accord et souhaite participer à la planification de la transition, le Guide peut également être utilisé avec les enfants pris en charge par la société de façon provisoire aux termes d'une entente de soins conformes aux traditions ou d'une entente sur les services volontaires pour les jeunes (ESVJ) dans le cadre de leurs processus de planification. Le présent Guide est conçu pour être utilisé tout au long de la participation du jeune au programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPP) jusqu'à ce que le jeune ait quitté la prise en charge par la société ou ait atteint l'âge de 23 ans.

1.6 Accorder la priorité aux liens avec la culture, l'identité et la communauté dans la planification de la transition

Les résultats positifs et le bien-être sont accrus lorsque les enfants et les jeunes sentent qu'ils ont des liens avec leurs cultures et leurs communautés et ont des relations et des services qui favorisent le maintien de leur identité.¹⁴

¹⁴ Quinn, A.L. *Experiences and well-being among Indigenous former youth in care within Canada. Child Abuse & Neglect*, v.123.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Conformément à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*, tous les services aux enfants de Premières Nations, inuits et métis doivent être fournis de manière à tenir compte de leur culture, de leur patrimoine, de leurs traditions, des liens qui les unissent à leurs communautés et du concept de la famille élargie.¹⁵

Le *Règlement de l'Ontario 156/18*, « Questions générales relevant de la compétence du ministre », exige que les décisions prises au sujet d'un enfant qui influent ou sont susceptible d'influer considérablement sur les intérêts de l'enfant soient prises en tenant compte des différences régionales et des caractéristiques identitaires de l'enfant qui comprennent sa race, son ascendance, son lieu d'origine, sa couleur, son origine ethnique, sa citoyenneté, sa diversité familiale, son handicap, sa croyance, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre ou ses besoins culturels ou linguistiques.¹⁶

En conséquence, il est extrêmement important que tous les services offerts aux jeunes qui quittent la prise en charge soient adaptés à leurs caractéristiques identitaires uniques et diversifiées, à leurs besoins culturels et linguistiques et aux différences régionales et maintiennent, dans la mesure du possible, leurs liens avec leurs communautés. De plus, tous les services offerts aux jeunes de Premières Nations, inuits et métis doivent être fournis d'une manière qui tient compte de leur culture, de leur patrimoine, de leurs traditions, des liens qui les unissent à leurs communautés et du concept de la famille élargie. Les caractéristiques identitaires d'un jeune doivent rester une considération essentielle à tous les stades de la planification de la transition et de l'utilisation du présent Guide. Les jeunes doivent avoir accès à des ressources et à des soutiens appropriés qui tiennent compte de leurs caractéristiques identitaires et avoir des possibilités réelles d'avoir des liens avec leurs communautés respectives.

¹⁵ *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, art. 1(4)6

¹⁶ *Règlement de l'Ontario 156/18*, « Questions générales relevant de la compétence du ministre », art. 3(1)

Règlement de l'Ontario 156/18, « Questions générales relevant de la compétence du ministre », art. 2

PARTIE II : UTILISER LE GUIDE DU PROGRAMME À VOS MARQUES, PRÊTS, PARTEZ

2. Comment utiliser le Guide

Le présent guide est un instrument axé sur le jeune qui lui permet de définir ses objectifs et ses priorités pour trouver son chemin vers l'âge adulte et l'indépendance. Le jeune et l'intervenant de la société utiliseront le Guide pour déterminer sur quels points le jeune a besoin d'un soutien et d'un perfectionnement à mesure qu'il se prépare à l'âge adulte.

Le Guide n'est pas conçu pour être utilisé comme un outil actuariel ou une évaluation clinique mais plutôt comme un document qui facilite la discussion pour aider les jeunes à déterminer leurs objectifs et leurs priorités liés à la planification de la transition. Les renseignements recueillis doivent orienter toutes les activités de planification et être formalisés dans le plan pour les jeunes du programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPD).

Lors de l'utilisation du présent Guide et de l'évaluation de chaque indicateur, il faut prendre un soin particulier pour s'assurer :

- que les points de vue et les perspectives du jeune jouent un rôle essentiel;
- que la planification de chaque indicateur de préparation est fondée sur le moment où le jeune devrait quitter la prise en charge;
- que la planification est complète et adaptée aux besoins du jeune;
- que la planification est flexible et adaptée à l'évolution de la situation;
- que la planification est adaptée aux caractéristiques identitaires déterminées par le jeune;
- que la planification pour les jeunes de Premières Nations, inuits et métis tient compte de leur culture, de leur patrimoine, de leurs traditions, des liens qui les unissent à leurs communautés et du concept de la famille élargie;
- que le jeune est soutenu pour assumer de plus en plus la responsabilité de sa progression vers l'atteinte de ses objectifs.

2.1 Quels sont les indicateurs clés?

L'objectif principal des consultations avec les jeunes ayant une expérience vécue était d'éclairer l'élaboration d'indicateurs clés qui sont essentiels pour permettre aux jeunes de quitter la prise en charge avec succès. Les avis fournis par les jeunes reflètent un approfondissement de six dimensions de la vie cernées dans le règlement (santé, études, identité, relations familiales et sociales, développement émotionnel et comportemental et compétences en matière de soins personnels). Les neuf indicateurs énumérés ci-dessous reflètent ces dimensions :

1. Documents
2. Éducation, formation et emploi
3. Stabilité financière et littératie financière
4. Santé et bien-être (ceci comprend le développement émotionnel et comportemental)
5. Logement
6. Identité, culture et appartenance
7. Relations familiales et sociales et soutiens professionnels
8. Droits, responsabilités et autonomie sociale
9. Auto-efficacité (ceci comprend les soins personnels).¹⁷

Remarque importante : Il importe de comprendre que le processus de planification de la fin de la prise en charge est un continuum. En conséquence, tous les indicateurs ne seront pas pertinents pour chaque examen exigé du Guide. L'examen des différents indicateurs doit être axée sur ceux qui sont les plus pertinents pour le plan du jeune à chaque examen exigé du Guide.

Lorsque vous utilisez le présent Guide :

- Assurez-vous que le jeune comprend chaque indicateur et participe à son examen.
- Appuyez-vous sur les aspirations et les forces du jeune.

¹⁷ À noter que les indicateurs élaborés par les jeunes sont énumérés en ordre alphabétique dans le Guide des transitions car il est reconnu qu'il n'y a pas d'ordre d'importance particulier.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- Utilisez la forme abrégée et un langage simple dans les documents.
- Précisez qui sera le responsable principal de chaque action planifiée – si cette action fait appel à un groupe de personnes, précisez qui assurera la coordination.
- Précisez quand le service sera fourni ou quand l'action sera entreprise – « **dès que possible** » **n'est pas une description appropriée de l'échéancier.**
- Déterminez la date de la prochaine consultation du Guide.

PARTIE III : INDICATEURS POUR GUIDER LA PLANIFICATION AVEC LES JEUNES

3. Passer en revue les indicateurs avec les jeunes dans le cadre de la planification

Les indicateurs du présent guide doivent être passés en revue avec le jeune en vue de l'élaboration du plan de soins (avant l'âge de 18 ans) ou du plan pour les jeunes (de 18 à 22 ans). Chaque nouveau processus de planification est une occasion de se pencher sur l'objectif général, les activités auxquelles le jeune a participé pour atteindre l'objectif et les progrès démontrés depuis le dernier processus de planification.

Lors de l'examen des indicateurs avec le jeune et de l'élaboration du plan, l'intervenant de la société doit travailler avec le jeune pour déterminer les soutiens personnels ou professionnels et les échéanciers des objectifs et des activités. L'intervenant aidera également le jeune à faire participer ces personnes au processus d'examen du Guide et de planification si le jeune le souhaite.

Pour chaque indicateur, l'intervenant doit tenir compte de ce qui suit :

1. **Objectif** : à atteindre avant le passage à l'âge adulte.
2. **Activités** : comment le jeune atteindra l'objectif.
3. **Progrès** : activités réalisées pour démontrer les progrès.

3.1 Les indicateurs

1. Documents

Documents délivrés par le gouvernement

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour obtenir des documents délivrés par le gouvernement (p. ex., carte d'assurance sociale, certificat de naissance, certificat sécurisé de statut d'Indien, documents qui attestent le statut de

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

membre délivrés par une bande et/ou une communauté des Premières Nations, inuite ou métisse, carte d'assurance-maladie, carte de résident permanent, certificat de citoyenneté canadienne, passeport);

- a une pièce d'identité avec photo (p. ex., permis de conduire, carte d'identité avec photo)

Documents personnels

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour obtenir les documents personnels nécessaires (p. ex., antécédents médicaux, dossier de vaccination, relevés de notes);
- a compris les processus pour obtenir des documents personnels et les remplacer en cas de perte.

Documents qui confirment le statut auprès d'une société d'aide à l'enfance

Le jeune bénéficie d'un soutien pour obtenir des documents qui attestent son statut ou son ancien statut auprès d'une société d'aide à l'enfance (p. ex., prise en charge de façon prolongée par la société, entente de soins conformes aux traditions, entente sur les services volontaires pour les jeunes).

Protéger les documents

Le jeune :

- connaît la protection des renseignements personnels
- bénéficie d'un soutien pour déterminer comment entreposer de façon sûre et sécuritaire des documents délivrés par le gouvernement et des renseignements personnels
- a des stratégies pour protéger les renseignements personnels
- a établi un plan pour entreposer de façon sûre et sécuritaire des documents délivrés par le gouvernement et des renseignements personnels (p. ex., les mettre dans une reliure ou un classeur ou les confier à un membre de la famille ou à un ami de confiance).

2. Éducation, formation et emploi

Découverte des possibilités d'études et de formation

Le jeune :

- s'est vu offrir des évaluations des aptitudes/professionnelles pour l'aider à déterminer les domaines qui l'intéressent;
- bénéficie d'un soutien pour étudier les possibilités d'études ou de formation (p. ex., formation axée sur des compétences, apprentissage, certification professionnelle ou études postsecondaires);
- connaît les possibilités de mentorat qui peuvent l'aider à s'orienter dans son cheminement vers les études ou la formation, y compris l'élaboration de plans d'études ou de formation avec des conseillers d'orientation;
- bénéficie d'un soutien pour participer à des activités parascolaires, y compris celles qui correspondent à ses objectifs en matière d'études et de formation;
- bénéficie d'un soutien pour découvrir des possibilités d'études ou de formation en assistant à des séances d'information et à des visites d'établissement (p. ex., une conférence communautaire dans un établissement postsecondaire local) ou à des visites guidées.

Soutiens pour terminer les études secondaires

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour terminer ses études secondaires ou l'équivalent, y compris un soutien pour les personnes qui ont besoin de plus de temps et celles qui ont quitté l'école et qui y retournent;
- a accès à des possibilités de tutorat pour l'aider à terminer ses études secondaires ou l'équivalent;
- sait qu'il peut continuer à vivre avec son fournisseur de soins pour terminer ses études secondaires grâce à une entente du Programme favorisant le parachèvement des études;
- bénéficie d'un soutien pour satisfaire aux conditions préalables de niveau secondaire des voies d'études ou de formation qui l'intéressent, le cas échéant.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Possibilités d'études et de formation

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour faire des études postsecondaires ou suivre une formation;
- a terminé les processus de demande nécessaires pour suivre la formation ou les études souhaitées (p. ex., formation axée sur les compétences, apprentissage, certification professionnelle, diplôme d'études collégiales, baccalauréat);
- connaît le cheminement des étudiants adultes, le cas échéant;
- est inscrit à un programme d'études ou de formation ou a élaboré un plan pour faire des études ou suivre une formation dans l'avenir.

Aide financière actuelle et future

Le jeune :

- connaît toutes les sources d'aide financière auxquelles il a droit, y compris les critères d'admissibilité et les dispenses des frais de demande;
- bénéficie d'un soutien pour faire ses demandes;
- a fait, le cas échéant, toutes les demandes pour l'aide financière et/ou les bourses d'études auxquelles il a droit (p. ex., régime enregistré d'épargne-études, Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance, Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, fonds disponibles auprès de sa bande et/ou des communautés des Premières Nations, inuites et métisses, bourses d'études, y compris les programmes de couverture des frais de scolarité de certains collèges et universités pour les jeunes pris en charge);
- connaît toutes les bourses d'études disponibles, y compris celles qui sont destinées aux jeunes qui quittent la prise en charge ou aux personnes qui présentent d'autres intersectionnalités;
- connaît tous les établissements d'enseignement postsecondaire qui offrent un enseignement gratuit aux jeunes qui sont ou ont été pris en charge.

Remarque importante : la présente section et l'aptitude perçue ne doivent pas être utilisées à des fins d'aiguillage vers un type de possibilité de formation

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

postsecondaire. Les objectifs de vie personnels du jeune doivent dicter le choix de la voie à suivre. S'il y a des lacunes, un plan doit être élaboré pour les surmonter.

Étude des possibilités de carrière

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour déterminer les cheminements de carrière qui correspondent à ses compétences, à ses capacités et à ses objectifs personnels, y compris des évaluations des aptitudes professionnelles, pour l'aider à déterminer les domaines qui l'intéressent;
- connaît les avantages du bénévolat, de l'observation au poste de travail, des visites des lieux de travail, des stages et de la participation au marché du travail pour obtenir de l'information sur les cheminements de carrière qui l'intéressent;
- s'est fixé des objectifs d'emploi, y compris en ce qui concerne les études, les compétences et la formation exigées pour les carrières qui l'intéressent;
- a élaboré un plan de carrière comprenant des possibilités d'emploi à court et à long terme, en tenant compte des emplois qu'il peut obtenir actuellement et des possibilités d'emploi qui lui seraient offertes après qu'il ait franchi d'autres étapes (p. ex., l'expérience, la formation, les études).

Soutiens à l'emploi et ressources

Le jeune :

- connaît les soutiens disponibles pour l'aider à trouver un emploi, y compris les ressources communautaires et les programmes gouvernementaux;
- bénéficie d'un soutien pour accéder aux services de conseillers en emploi pour obtenir des conseils de façon continue pour obtenir un emploi, y compris pour la rédaction d'un curriculum vitæ et d'une lettre de présentation;
- a compris comment rechercher un emploi et utiliser les ressources communautaires et les programmes gouvernementaux (p. ex., Emploi Ontario, Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes);
- a rédigé un curriculum vitæ et une lettre de présentation et sait comment remplir une demande d'emploi;

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- a déterminé ses références pour les demandes d'emploi;
- a une tenue appropriée pour les entrevues.

Obtenir et conserver un emploi

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour trouver un emploi, y compris pour la préparation des entrevues;
- a trouvé une ressource qui peut l'aider à étudier les contrats;
- connaît les droits des employeurs et des employés;
- connaît les compétences et les comportements nécessaires pour conserver son emploi;
- connaît les comportements et les compétences qui ont une incidence sur la possibilité de conserver son emploi et l'avancement (p. ex., communication efficace, gestion des conflits, tenue appropriée pour le milieu de travail).

3. Stabilité financière et littératie financière

Aide financière actuelle et future

Le jeune :

- a trouvé un emploi et a un revenu;
- connaît toutes les sources d'aide financière auxquelles il a droit, y compris les critères d'admissibilité et le processus de demande;
- a demandé, le cas échéant, toutes les aides financières auxquelles il a droit (p. ex., Programme d'épargne dans le cadre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants, programme À vos marques, prêts, partez (Programme AVMPP), Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes).

Source de revenu

Le jeune :

- a une source de revenu stable pour employer et mettre en œuvre ses compétences financières;

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- a accès à un revenu suffisant et constant pour répondre à ses besoins courants.

Éducation et formation en littératie financière

Le jeune :

- connaît les possibilités qui lui sont toujours offertes de participer à des possibilités d'éducation et de formation en littératie financière;
- a participé à une formation en littératie financière et a montré sa capacité à appliquer ses compétences en littératie financière (p. ex., gérer un budget, stratégies d'épargne, accéder à une cote de crédit, établir un crédit, gérer ses dettes, remplir ses déclarations de revenus).

Gestion financière

Le jeune :

- connaît les services offerts par les institutions financières et sait comment les utiliser;
- connaît les compétences requises pour gérer ses finances personnelles;
- a un compte bancaire et comprend la fonction de plusieurs comptes (p. ex., chèques, épargne, CELI);
- comprend les cartes de crédit et l'importance de les utiliser de façon responsable;
- a déjà utilisé une carte de crédit avec garantie et/ou a une carte de crédit;
- a montré sa capacité à gérer ses finances personnelles (p. ex., prévoir des fonds pour couvrir les frais de subsistance);
- a un plan financier personnel établi en fonction de toutes ses sources de revenus (p. ex., le montant du revenu mensuel, les dépenses mensuelles fixes, le régime d'épargne et/ou les objectifs financiers pour les voyages, les études, l'achat d'une voiture ou d'une maison, les acomptes).

4. Santé et bien-être

Accès aux professionnels de la santé

Le jeune :

- connaît ses besoins courants en matière de santé physique et mentale, y compris l'accès aux fournisseurs de soins de santé appropriés;
- a déterminé ses besoins courants en matière de santé physique et mentale et a accès aux fournisseurs de soins de santé pertinents (p. ex., médecin de première ligne, dentiste, optométriste, psychologue, naturopathe, nutritionniste, aîné/gardien des savoirs);
- a les coordonnées (noms, numéros de téléphone et adresses) des professionnels de la santé et des aiguillages appropriés ont été faits.

Accès aux médicaments prescrits

Le jeune :

- connaît tous les médicaments prescrits, y compris la façon d'accéder aux renouvellements et l'importance de les conserver en lieu sûr;
- a accès à un praticien pour réviser son traitement médicamenteux.

Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge (IAS)

Le jeune :

- connaît les avantages et les services fournis dans le cadre de l'Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge (IAS);
- bénéficie d'un soutien pour l'inscription à l'IAS et connaît les critères d'admissibilité à l'IAS;
- est inscrit à l'IAS et comprend les critères d'admissibilité (p. ex., admissibilité des personnes à charge, modifications de l'admissibilité s'il reçoit d'autres aides gouvernementales ou choix d'un autre régime d'avantages sociaux);
- comprend les processus liés à l'accès aux services et aux avantages (p. ex., remboursement des médicaments sur ordonnance, soins dentaires, soins de la

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

vue, articles médicaux, services professionnels, services de counseling et de soutien à l'autonomie fonctionnelle) offerts dans le cadre de l'IAS.

Bien-être et autogestion de la santé

Le jeune :

- connaît les activités de bien-être et d'autogestion de la santé, y compris les pratiques propres à sa culture;
- bénéficie d'un soutien pour explorer et découvrir ses centres d'intérêt personnels et a des possibilités continues d'accéder à des programmes récréatifs dans sa communauté (p. ex., arts, musique, sports, conditionnement physique, culture, défense des intérêts);
- a déterminé quelles organisations et ressources communautaires peuvent lui offrir des activités de bien-être et d'autogestion de la santé (p. ex., formation à la pleine conscience, ateliers de gestion du stress, guérison tenant compte des traumatismes, cours de formation personnelle);
- a trouvé des activités, des programmes et des groupes communautaires propres à sa culture et a établi des liens avec eux;
- connaît les soutiens et les services de santé, y compris la nutrition, la santé sexuelle, la planification familiale, la prévention de la toxicomanie et la réduction des méfaits et y a accès;
- a des liens avec des ressources et des programmes communautaires qui favorisent l'adoption de comportements sains et améliorent les résultats en matière de santé (p. ex., réseaux de soutien par les pairs, groupes de rétablissement, programmes éducatifs, groupes de défense des intérêts).

5. Logement

Planification du logement

Le jeune :

- connaît les différentes options de logement disponibles et les coûts et avantages de chaque modèle (p. ex., location ou propriété, logement partagé ou individuel, logement postsecondaire);

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- a élaboré un plan de logement, y compris son budget et ses besoins (p. ex., la proximité de sa famille, de ses amis et des soutiens communautaires, la disponibilité du transport) pour éclairer le choix de son logement;
- a déterminé ses objectifs futurs en matière de logement (p. ex., propriété, logement individuel, vivre dans une autre ville) et dispose d'un plan à long terme.

Soutiens et aide au logement

Le jeune :

- connaît les ressources de soutien au logement et l'aide financière à laquelle il a droit, y compris les critères d'admissibilité et les processus de demande;
- connaît les coûts associés à la location d'un logement;
- a des liens avec des programmes et des organismes qui peuvent l'aider à obtenir un logement permanent (p. ex., Programme des intervenants en soutien au logement, Ontario Aboriginal Housing Services, programmes régionaux de logement avec services de soutien);
- a demandé les aides au logement auxquelles il a droit (p. ex., Allocation Canada-Ontario pour le logement);
- a acquis les ressources financières pour payer les frais de démarrage du logement (p. ex., cautions, services publics, mobilier essentiel, articles ménagers personnels).

Obtenir un logement

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour obtenir un logement sûr et abordable, y compris une aide pour faire ses demandes de logement, lire un bail et trouver un cosignataire;
- a obtenu un logement stable;
- a élaboré un plan de logement de secours en cas d'urgence et/ou de perte du logement.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Compétences en économie domestique et en location

Le jeune :

- connaît les compétences en économie domestique et en location et a accès à des ressources pour développer ses compétences;
- connaît les ressources disponibles pour l'aider à résoudre les problèmes liés au logement;
- connaît les droits et les responsabilités des locataires et des propriétaires;
- comprend les aptitudes à la vie quotidienne liées à l'économie domestique (p. ex., la préparation des repas, l'établissement d'un budget pour l'épicerie et les achats d'épicerie, l'entretien ménager, l'entretien de la maison, la sécurité incendie et le nettoyage) et à la location (p. ex., payer le loyer à temps, respecter les règles d'un contrat de location, fixer des limites pour ses invités, respecter ses voisins) et est capable de rechercher des ressources communautaires supplémentaires au besoin;
- a des liens avec des programmes et des ressources communautaires qui l'aident à conserver un logement stable (p. ex., une aide financière d'urgence, des programmes de prévention des expulsions);
- comprend les processus de résolution des différends entre propriétaires et locataires (p. ex., Commission de la location immobilière) et comment accéder à un défenseur des droits des locataires et/ou à un représentant légal pour l'aider à résoudre les problèmes liés au logement (p. ex., le Centre ontarien de défense des droits des locataires).

6. Identité, culture et appartenance

Famille d'origine

Le jeune :

- connaît sa famille d'origine;
- a accès à l'histoire de sa famille;
- a pris des dispositions pour maintenir le contact avec sa famille et/ou des membres importants de sa communauté s'il y a lieu.

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Formation de l'identité

Le jeune :

- connaît son patrimoine et ses antécédents culturels;
- connaît les traditions, les coutumes, les cérémonies et l'histoire liées à son origine ethnique et culturelle;
- a trouvé une personne importante dans sa vie qui peut soutenir le développement de son identité et de sa culture;
- a toujours des possibilités de rencontrer des personnes de la même origine ethnique ou culturelle que lui (y compris, pour les jeunes de Premières Nations, inuits et métis, de sa bande ou de sa communauté des PNIM);
- connaît les programmes et les ressources culturels de sa communauté;
- a accès à des événements et activités culturels;
- a accès à une formation linguistique.

Liens culturels

Le jeune :

- connaît des personnes, des activités et des expériences qui maintiendront ses liens avec sa famille, sa famille élargie, sa communauté et sa culture;
- a un plan pour maintenir son lien avec sa communauté, sa culture et son identité, y compris des possibilités de pratiquer ses affiliations culturelles ou spirituelles (y compris les traditions, les services religieux, l'acquisition de la langue, les festivals et les fêtes, les prières, le jeûne, l'habillement, la nourriture, le pow-wow et les programmes axés sur le territoire);
- a des liens avec des organismes et des ressources communautaires qui l'aident à conserver un lien avec sa communauté et sa culture.

Caractéristiques identitaires

Le jeune :

- connaît toutes les caractéristiques de son identité, y compris sa race, son ascendance, son lieu d'origine, sa couleur, son origine ethnique, sa citoyenneté, sa diversité familiale, son handicap, sa croyance, son sexe, son orientation

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

sexuelle, son identité de genre, son expression de genre, sa culture et sa langue et bénéficie d'un soutien pour les découvrir;

- a des liens avec des personnes importantes et des organismes et ressources communautaires qui l'aident à conserver ses caractéristiques identitaires.

7. Relations et soutiens professionnels

Conférence de planification

Le jeune :

- s'est vu offrir une conférence ou un autre espace de discussion dans le cadre duquel des personnes qu'il connaît personnellement et des professionnels sont invités à participer à la planification de sa transition;
- a déterminé ses objectifs et les activités (y compris les échéanciers et les relations professionnelles et personnelles) à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Famille d'origine

Le jeune :

- a bénéficié d'un soutien pour établir des liens avec sa famille d'origine, y compris ses frères et sœurs et les membres de sa famille élargie, le cas échéant;
- a des liens avec les membres de sa famille, y compris ses frères et sœurs et sa famille élargie, avec qui il peut maintenir une relation de soutien (lorsque cela est utile au jeune).

Relations de soutien à long terme

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour établir des liens avec des adultes importants et/ou des pairs qui s'engagent à lui apporter un soutien continu;
- a établi des liens permanents avec un adulte important, un mentor, un conseiller communautaire et/ou un aîné/gardien des savoirs, et des liens dans la communauté où il vit par l'entremise de réseaux de pairs;

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

- a trouvé trois adultes importants/pairs avec qui il peut communiquer en cas d'urgence.

Soutiens professionnels

Le jeune :

- connaît les relations professionnelles nécessaires à la réussite de sa transition vers l'âge adulte;
- a déterminé de quels soutiens professionnels pertinents il a besoin lors de sa transition vers l'âge adulte (p. ex., banquiers, conseillers, professionnels de la santé, travailleuses et travailleurs sociaux) et a établi des liens avec ces professionnels;
- bénéficie d'un soutien pour obtenir un permis de conduire, y compris un cours de formation des conducteurs.

8. Droits, responsabilité et autonomie sociale

Compréhension des droits

Le jeune :

- connaît ses droits après l'âge de la majorité (p. ex., signer un contrat, poursuivre/être poursuivi, hériter de biens/d'argent, implications de différents arrangements matrimoniaux, droits parentaux, planification successorale);
- connaît les processus judiciaires civils et criminels (p. ex., l'accès aux services juridiques lorsque ses droits ont été enfreints ou s'il est victime d'un crime ou accusé d'une infraction pénale, infractions relatives à la conduite d'un véhicule, poursuites civiles, tribunal de la famille);
- comprend son droit d'accéder aux dossiers concernant le temps pendant lequel il a été pris en charge par une société d'aide à l'enfance;
- sait comment déposer une plainte auprès de l'ombudsman;
- sait comment accéder aux services juridiques et obtenir des conseils juridiques (p. ex., Aide juridique Ontario, parajuristes, avocats).

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

Compréhension des responsabilités

Le jeune :

- connaît ses responsabilités après l'âge de la majorité;
- connaît ses responsabilités civiques, y compris le vote lors des élections locales, provinciales et fédérales et le bénévolat dans la communauté;
- comprend ses responsabilités après l'âge de la majorité (p. ex., respecter les termes d'un bail ou d'un contrat, payer ses factures à temps, se présenter à ses rendez-vous).

Développement de l'autonomie sociale et ressources

Le jeune :

- bénéficie d'un soutien pour comprendre ses droits et ses besoins, et comment communiquer ces droits et ces besoins aux autres;
- connaît les ressources qui favorisent son autonomie sociale;
- a déterminé ses besoins et possède les compétences nécessaires pour communiquer ses besoins aux autres dans différents systèmes de services (p. ex., l'éducation, la santé, l'emploi, le logement);
- s'est entraîné à essayer d'obtenir de meilleures conditions à la banque ou chez les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou d'accès à Internet, etc.;
- a établi des liens avec des ressources et trouvé des personnes (p. ex., ses amis, sa famille, des professionnels) qui peuvent l'aider à défendre ses droits et à faire valoir ses besoins (p. ex., des mesures d'adaptation pour faciliter son apprentissage).

9. Auto-efficacité

Développement de l'auto-efficacité

Le jeune :

- a accès à un conseiller en orientation, un entraîneur de vie, un professionnel de la santé mentale, un aîné/gardien des savoirs;
- connaît les compétences requises pour chercher à atteindre ses objectifs et gérer les difficultés qui se présentent;
- connaît ses forces et ses faiblesses personnelles et peut entre autres déterminer s'il peut surmonter une difficulté seul ou s'il a besoin d'aide;
- a montré qu'il possède des compétences (p. ex., prise de décision, résolution de problèmes, négociation, gestion du stress) pour résoudre les problèmes qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs;
- a trouvé des possibilités d'utiliser ses forces, de renforcer sa confiance et d'accomplir des tâches de façon autonome (p. ex., mentorat, bénévolat, soutien par les pairs).

Régulation des émotions

Le jeune :

- a accès à un conseiller en orientation, un entraîneur de vie, un professionnel de la santé mentale, un aîné/gardien des savoirs;
- a accès à une formation ou à des ressources sur la pleine conscience;
- a accès à un nutritionniste et à un professionnel du conditionnement physique;
- sait comment ses pensées et ses sentiments influencent son comportement et comment les gérer dans des circonstances difficiles;
- connaît les ressources qui peuvent l'aider lorsqu'il a de la difficulté à maîtriser ses émotions;
- a montré qu'il possède les compétences nécessaires pour reconnaître sa façon de penser et comment il se sent et pour gérer son comportement en conséquence (p. ex., aller à l'école/au travail ou se présenter à ses rendez-vous).

Guide du programme À vos marques, prêts, partez

malgré ce qu'il ressent, traiter de manière appropriée avec un propriétaire difficile);

- a déterminé quelles sont les ressources et les options qui s'offrent à lui lorsqu'il a l'impression d'avoir de la difficulté à maîtriser ses émotions;
- a bénéficié d'un soutien pour participer à des activités de renforcement de la confiance (p. ex., des activités sociales, des voyages, des activités d'équipe, des compétitions, des activités parascolaires).

Programme À vos marques, prêts, partez

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

ontario.ca/MSESC

